

FIN DE LA CONVENTION FISCALE MALI-FRANCE

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Le 5 décembre 2023, le Mali a dénoncé la convention fiscale qui le liait à la France depuis le 22 septembre 1972. Quels sont les enjeux de cette décision pour les individus et les entreprises ?

GRATUIT

Ne peut être vendu

LE SAVIEZ-VOUS ? NOUS VOUS PRÊTONS quand vous avez tout investi dans le stock.

Jusqu'à **80%**
de la valeur
du stock

Durée
jusqu'à 1 an
renouvelable

40 ANS
BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

Offre
BUSINESS

www.boamali.com

ÉDITO

Nostalgie fleurie

Je retombe par hasard sur ces photos de Bamako prises en 2010. Des photos qui ne remontent qu'à quelques années en arrière mais qui me rappelle un ACI que j'avais complètement oublié. Moins construit que 14 ans après, certes, mais les plus grands immeubles y étaient déjà ainsi que les monuments emblématiques tels que l'Obélisque (une Bougie Ba dont nous aurions bien besoin en ce moment) ou Kwamé Nkrumah. Mais elles font surtout remonter à ma mémoire un quartier des affaires propre et... fleuri ! Le terre-plein qui sépare les deux voies de l'avenue du Mali et qui continue après la Bougie était alors méticuleusement entretenu et arrosé chaque jour par le service dédié de la Mairie je présume. Aucune voiture n'aurait songé à s'y garer tant c'était joli. Aujourd'hui, ce même espace, et tous les autres du même type, ne sont plus que des terrains vagues... La rare végétation qui y subsiste est sèche depuis longtemps, enchevêtrée, hostile. Qui se souvient qu'elle fut verdoyante et fraîche il n'y a pas si longtemps ? Peut-être ceux qui ont restauré la verdure devant leur bâtiment pour en égayer les abords. Mais uniquement « leur » petit bout. C'est d'ailleurs parfois tellement bien fait que ce petit oasis devient un spot « photos de mariage » réputé ! Ces entreprises suppléent à l'abandon mais pour leur jouissance propre. On les comprend. Ce n'est pas à elles de le faire pour tout le monde. Et c'est un peu ce que font aujourd'hui tout ceux qui en ont les moyens : un forage pour palier aux insuffisances d'eau, quelques panneaux solaires après des mois sans courant, des pavés pour une portion de route trop cabossée. Juste pour soi. Quant aux autres... On ne joue plus collectif. Et on finit par trouver normal que les platebandes luxuriantes jouxtent le sable et les broussailles. Et surtout on oublie que le terre-plein était fleuri et qu'alors, c'est ça que nous trouvions normal.

AURÉLIE DUPIN

LE CHIFFRE

1 817,79

milliards FCFA, c'est le montant des importations du Mali en provenance de la Côte d'Ivoire, à fin 2023.

ILS ONT DIT...

- « Cette relation bilatérale stratégique a permis des avancées considérables notamment dans le domaine de la sécurité. Nous apprécions aussi la lecture lucide par la Russie de la situation dans la région qui est fondée sur la prise en compte des préoccupations des Etats et des populations ». **Abdoulaye Diop, ministre des Affaires étrangères**, 28 février 2024.
- « Nous pensons que les questions économiques sont au cœur de la situation que traverse actuellement notre pays. C'est pour cette raison que nous travaillons à ce que, à travers les questions que nous allons poser, les populations puissent les appréhender dans leurs terroirs à travers leurs activités économiques pour créer un climat de paix et de tranquillité ». **Cheicknè Camara, président de la commission Economie, Développement Durable, Dialogue inter malien**, le 27 février 2024.

UN JOUR, UNE DATE

28 Février 1978, arrestation de plusieurs dignitaires du régime militaire du CMLN, dont plusieurs mourront en prison.



Bandiougou Danté a été réelu président de la Maison de la Presse pour un mandat de 3 ans, ce 27 février 2024. C'était à l'issue de la 12^{ème} assemblée générale de la structure.



L'artiste **Adji One** a été placé sous mandat de dépôt ce 26 février 2024 par le Parquet de la commune I du District de Bamako pour consommation et détention de drogues.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Abdoulaye Diop, le ministre malien des Affaires étrangères et son homologue russe, Serguei Lavrov, lors de la conférence de presse commune le 28 février 2024 à Moscou.

MALI - FRANCE : LES CONSÉQUENCES DE LA DÉNONCIATION DE LA CONVENTION FISCALE

Le 5 décembre 2023, le Mali a dénoncé la convention fiscale qui le liait à la France depuis le 22 septembre 1972. Une convention qui visait à éviter notamment la double imposition des personnes et des entreprises dans chacun des deux États. La fin de cette convention a donc de lourdes conséquences pour certains.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Dans un communiqué conjoint, les deux gouvernements du Mali et du Niger ont dénoncé les conventions tendant à éviter la double imposition signées respectivement entre le Mali et la France le 22 septembre 1972 et entre le Niger et la France en 1965. Les deux pays dénoncent l'attitude hostile du gouvernement français et le déséquilibre découlant de ces conventions « causant un manque à gagner important » pour eux. Cette dénonciation intervient dans un contexte de tension exacerbée entre la France et ces pays, réunis depuis le 16 septembre 2023 au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES) avec le Burkina, qui a lui aussi dénoncé en août 2023 une convention de même type signée avec la France en 1965. Ces conventions de non double imposition visent en principe à éviter la double imposition sur le même revenu ou les mêmes actifs pour une personne ou une entreprise résidant dans l'un des pays. Un outil qui permet donc a priori de faciliter le développement des échanges internationaux et de favoriser les investissements, notent les spécialistes. Pour le Mali et le Niger, ces conventions, qui visaient à renforcer les liens de coopération, ne répondaient plus à leurs objectifs et n'étaient plus compatibles avec la défense des intérêts de leurs peuples. En décidant de mettre fin à ces conventions dans « un délai de trois mois », le Mali et le Niger entendent « préserver les intérêts des deux pays ».

Démarche politique ? Aux termes de l'article 44 de la

Convention fiscale Mali - France, à partir du 1er janvier de la sixième année suivant l'entrée en vigueur de la convention, celle-ci peut être dénoncée par l'un ou l'autre Gouvernement entre le 1er janvier et le 30 juin de chaque année, par notification écrite transmise par la voie diplomatique. La convention cessera alors de s'appliquer à partir du 1er janvier de l'année suivante. La dénonciation de la convention ayant été communiquée courant décembre semble donc être hors de l'intervalle temporel prévu par le dispositif, relèvent les spécialistes. Son effectivité à partir de janvier 2024 pose donc problème d'après eux. S'il semble logique que des conventions qui ont plus de 40 ans d'existence fassent l'objet de relecture, la démarche choisie par le Mali et le Niger, dont les conventions n'ont pas été signées aux mêmes dates, interroge. Pour certains observateurs, elle relève plus d'une démarche politique que d'une mesure fiscale ou éco-

Si l'on peut signaler les incohérences et l'inadaptation des dispositions de cette convention aux réalités actuelles, il faut regarder au-delà et revoir toutes les conventions qui lient le Mali à d'autres pays pour remettre au centre la sauvegarde de nos intérêts économiques.

nomique. Mais cette dénonciation pourrait être un couteau à double tranchant pour les deux pays. En effet, les investisseurs potentiels pourraient se demander s'ils ne seraient pas doublement imposés en y investissant. Pourtant, la possibilité de revoir certaines



Le siège de la Direction Générale des impôts du Mali.

dispositions de l'accord qui ne correspondaient plus à la réalité, existait, selon les observateurs. Elle aurait pu permettre aux différentes parties de prendre des dispositions afin de communiquer sur des situations précises, d'échanger des informations ou encore de prendre des décisions concernant les contribuables, personnes physiques ou morales. Outre le ralentissement des installations réciproques d'entreprises dans les pays, suite à des conditions qui n'inciteraient pas les investisseurs, la fin de

cette convention pourrait impacter les particuliers. Pour les Maliens, visiblement plus nombreux à s'installer en France que les ressortissants français au Mali, les bénéficiaires de rentes viagères ou les étudiants recevant de l'argent de leurs proches installés au Mali, dont

les revenus n'étaient pas taxés, pourraient perdre ce privilège en raison de la fin de la non double imposition. La fin de la convention impliquera aussi la fin de la coopération en matière fiscale ainsi que dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale.

Faibles impacts ? La conséquence principale et la plus immédiate d'une telle dénonciation est l'application sans restriction des règles de droit commun, en l'occurrence les dispositions du Code général des impôts (CGI) aux contri-

buables percevant des revenus dans l'un et l'autre des États parties, note Fatoumata Diarra, fiscaliste. Ainsi, en ce qui concerne le Mali, vont s'appliquer pleinement les dispositions de l'article 44 du CGI qui dit : « sous réserve des dispositions des conventions internationales

païement effectif des revenus concernés intervient dans les années à venir.

Revoir toutes les conventions

Dans la foulée de la dénonciation de cette convention fiscale entre le Mali et la France, certains observateurs ont attiré l'attention sur le contenu des différentes conventions que notre pays a signées. En effet, outre la France, le Mali a diverses conventions avec d'autres pays, dont la Tunisie, le Maroc, la Russie, Monaco ou encore les pays membres de l'UEMOA. Si l'on peut signaler les incohérences et l'inadaptation des dispositions de cette convention aux réalités actuelles, il faut regarder au-delà et revoir toutes les conventions qui lient le Mali à d'autres pays pour remettre au centre la sauvegarde de nos intérêts économiques, suggère un analyste. Il faut signaler qu'il existe dans plusieurs conventions d'investissement dans les domaines des mines, du pétrole ou des infrastructures des clauses de stabilisation qui garantissent les avantages fiscaux, en dérogation aux règles existantes, consentis aux sociétés au moment de la signature des conventions. Des dispositions qui protègent les investisseurs contre d'éventuels changements des règles applicables. Ces dispositions pourront-elles servir pour protéger des effets de la dénonciation ? C'est l'une des interrogations posées par les observateurs. Des réponses pourraient découler des éclairages futurs que les autorités fiscales devront apporter sur les conséquences de la dénonciation.

Certains acteurs du secteur minier suggèrent ainsi qu'en lieu et place d'exonérations fiscales l'État prévoie des investissements pérennes, issus des revenus de l'exploitation. Des investissements durables qui pourront servir les communautés après l'arrêt des exploitations. ■

3 QUESTIONS À



DIADIÉ SOUMARÉ

Président de l'Union des Ambassadeurs

1 **Quelle est votre réaction par rapport à la décision de mettre fin à la convention de non double imposition ?**
La première réaction est une réaction d'inquiétude. Pour les personnes qui ont un lien dans les deux pays concernés, c'est plutôt l'inquiétude.

2 **Comment cette décision vous impacte-t-elle directement ?**

Nous sommes concernés, parce que quand des Franco-Maliens sont amenés à être établis en France et à mener des activités professionnelles ou entrepreneuriales au Mali, cela peut avoir un impact sur eux. Puisque nous sommes une association qui représente des Français qui sont d'origine malienne, avec un lien avec le Mali, cela a forcément des impacts. La convention permettait d'établir des partenariats entre l'administration fiscale malienne et française à la fois de partage d'informations mais aussi pour les contribuables de bénéficier de la non double imposition.

3 **Qu'envisagez-vous pour limiter les impacts ?**

Nous essayons de mener des plaidoyers. Par exemple, dans le cas d'un Malien établi à l'étranger qui pourrait éventuellement hériter d'un bien immobilier au Mali, il pourrait être amené à payer des impôts de succession au Mali et dorénavant être amené aussi à en payer en France. Cela peut être discriminant par nos compatriotes établis en France. Il faut sensibiliser les autorités, parce qu'auparavant pour les étudiants résidant en France et dont les parents envoient de l'argent, cela n'était pas assujéti à l'impôt. Mais il se pourrait que les autorités décident le contraire. Cela pourrait avoir un impact négatif.

REPÈRES

Septembre 1972 :
Convention Mali - France

5 décembre 2023 :
Dénonciation de la convention

dûment ratifiées par le Mali et relatives aux non doubles impositions, l'impôt est dû à raison des bénéfices réalisés au Mali par les personnes physiques ou morales y exerçant une activité, quel que soit leur statut juridique et quelle que soit la validité des opérations réalisées au regard de la législation autre que fiscale ». Face au constat que la législation fiscale malienne réduit les bénéfices passibles de l'impôt à ceux réalisés dans les entreprises exploitées au Mali, ainsi que ceux dont l'imposition est attribuée au Mali par une convention internationale relative aux non doubles impositions, « concernant cet impôt en particulier, la convention a eu probablement peu d'impact sur les recettes fiscales, à l'exception notable de la situation

CONVENTIONS FISCALES : LE MALI SIGNATAIRE AVEC PLUSIEURS PAYS

Outre la France, le Mali a ratifié des conventions fiscales avec d'autres pays, y compris ceux de l'espace UEMOA, dans le but d'harmoniser les législations fiscales et de faciliter l'intégration économique. À l'instar des autres conventions bilatérales, elles visent aussi à l'adoption de règles destinées à éviter la double imposition et à fixer des règles d'assistance en matière fiscale.



Le Mali a ratifié des conventions avec plusieurs pays de l'UEMOA.

Les conventions fiscales internationales représentent un aspect important des règles fiscales internationales pour de nombreux pays. Environ 3 000 conventions internationales bilatérales existent et leur nombre ne cesse de croître. Les conventions fiscales sont conclues pour gérer spécifiquement les questions fiscales, mais d'autres types

de traités entre États existent également et gèrent des questions d'ordre fiscal. Comme les conventions conclues pour éviter la double imposition en matière de succession ou encore les traités dans le cadre du commerce international, dont le but est de prévoir des exceptions visant à assurer que toute question fiscale sera gérée par une convention conclue entre les deux pays.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Même si elles sont plus rares, les conventions fiscales multilatérales existent aussi et visent aussi le double objectif d'éviter la double imposition et d'établir une coopération en matière de fiscalité entre les signataires. C'est le cas de la convention entre les États de l'UEMOA.

Faciliter les échanges transfrontaliers Les conventions fiscales visent de manière générale à faciliter les échanges et les investissements transfrontaliers en éliminant notamment les entraves fiscales. Mais elles peuvent aussi viser des objectifs spécifiques opérationnels, comme l'élimination de la double imposition. Le Mali a signé ce type de conventions avec la France (dénoncée en décembre 2023), le Maroc, Monaco, la Tunisie, la Russie, l'Algérie et l'UEMOA. En particu-

lier, ces conventions définissent comment est déterminée la résidence fiscale, c'est-à-dire le lieu d'imposition, afin que le citoyen ou l'entreprise d'un pays résidant dans un autre pays ne soit pas imposé dans chacun. Concernant le règlement n°08/CM/UEMOA du 26 septembre 2008, relatif à la non double imposition entre les États membres et à l'établissement entre ceux-ci d'une assistance en matière fiscale, il s'applique aux résidents d'un ou plusieurs États membres, ainsi qu'aux entreprises d'un État membre ou aux entreprises exploitées par un résident d'un État membre. Les impôts visés sont les impôts sur le revenu, les impôts sur les successions, les droits d'enregistrement autres que les droits sur les successions et les droits de timbre perçus pour le compte de chacun des États membres. L'administration fiscale malienne s'est engagée dans un processus de modernisation pour faire face à ses nombreux défis, dont celui d'une équité fiscale. ■

CONVENTIONS FISCALES ENTRE LE MALI, LA FRANCE ET D'AUTRES PAYS

Mali-France

Signature :
22 septembre
1972

1

Impôts sur
les revenus

2

Impôts sur
les successions

3

Droits d'enregistrement
autres que les droits de suc-
cessions-Droits de timbre

4

Autres pays

1

Maroc
3 juin 2016

2

Tunisie
18 avril 2000

3

Russie
25 juin 1996

4

Monaco
13 février 2012

5

Pays de l'UEMOA
26 septembre 2008



Consommer Sahel Infusion,
c'est consommer le Made in Mali.



Bio

ECO
CERT

HACCP
Critical-Control-point

Tél : (+223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 96 62 / 66 74 67 78

Site web : www.sahelinfusion.com

COTON : LE MALI PLAIDE À L'OMC POUR UNE FIN DES SUBVENTIONS

Plusieurs questions ont été débattues lors de la 13^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Abu Dhabi du 26 au 29 février. Parmi elles, les subventions qui opposent les membres.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA

La question du coton est l'un des dossiers chauds.

Présent à la 13^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Moussa Alassane Diallo, ministre de l'Industrie et du commerce du Mali, a planté le décor. Alors que la conférence n'a officiellement débuté que le 26 février, lui se trouvait à Abu Dhabi, ville hôte, depuis une semaine. Il a participé le 24

février à une session spéciale organisée par l'OMC et la FIFA sur le secteur de l'or blanc pour le compte du groupe Coton4+ (C4+). Composé de 4 pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) et mis en place en 2003, il a été rejoint par la Côte d'Ivoire pour devenir le C4+. Ces pays militent depuis 20 ans pour une réforme des subventions, qui entraînent selon eux une distorsion des marchés mondiaux. En effet, la Chine et les États-Unis, ainsi que des pays européens tels que la Grèce et l'Espagne, allouent des subventions importantes à leurs producteurs. Grâce à ces aides, le coton provenant

Faits et chiffres

Mali, Bénin, Tchad, Burkina Faso, Côte d'Ivoire : **C4+**

Personnes qui dépendent du coton dans le C4+ : **20 millions**

Personnes dépendant du coton au Mali : **4 millions**

Part du coton dans le PIB du Mali : **15%**

Production du Mali en 2024 selon le PR-PICA : **690 000 tonnes**

de ces pays est vendu moins cher sur le marché. À la Conférence ministérielle de Nairobi, en 2015, le secteur du coton avait bénéficié de l'accord visant à éliminer les subventions à l'exportation de produits agricoles, mais les lignes n'ont toujours pas bougé. Ahmat Abdelkerim Ahmat, ministre du Commerce et de l'industrie du Tchad et Coordonnateur du C4+, a lors de la conférence plaidé pour ne plus « diluer » le coton dans le « paquet de l'agriculture ». En sus, il a affirmé que le groupe avait soumis un projet de décision ministérielle, avec des « moda-



L'OMC et la FIFA veulent contribuer à créer et à améliorer la chaîne de valeur du coton

lités réalistes pour plafonner et éliminer progressivement les subventions », mais « qui n'a pas été pris en compte », selon lui. Face aux positions tranchées, le C4+ a proposé aux États concernés d'adopter une flexibilité qui permettrait au groupe d'avoir un meilleur accès au marché, un soutien interne et une concurrence à l'exportation plus avantageuse.

La FIFA comme alternative Alors qu'en coulisses les délégués et experts ne sont pas enthousiastes sur un hypothétique accord sur les subventions au coton, l'OMC essaye de trouver une alternative auprès de la FIFA. Les

deux institutions ont signé en septembre 2022 un protocole d'accord portant sur une réflexion sur les moyens de faire du football un outil au service de l'inclusion économique et du développement. Le Président de la FIFA, Gianni Infantino, a participé à la session spéciale du 24 février, au cours de laquelle le groupe C4+

a présenté ses opportunités d'affaires en lien avec le coton. Le Président de la FIFA avait expliqué un peu plus tôt que le football représentait un marché de près de 270 milliards de dollars, dont 70%

générés en Europe. En développant l'économie du football sur d'autres continents, cette valeur pourrait augmenter de près de 500 milliards de dollars et profiter à d'autres pays, notamment ceux du C4+. « Le Mali accueille favorablement l'accord OMC - FIFA. Le développement durable et inclusif se fera avec le coton », a affirmé Moussa Alassane Diallo. Ce développement, selon le chef du département du Commerce, passera par l'accroissement du taux de transformation sur place alors que 98% du coton malien est exporté, ce qui soumet les producteurs maliens aux risques de fluctuation des cours du produit sur le marché mondial. De leur côté, La FIFA et l'OMC veulent contribuer à créer et à améliorer la chaîne de valeurs du coton. « Les grands pays et les grands clubs ont leurs propres producteurs d'équipements, mais beaucoup d'autres à travers le monde ont du mal à trouver des acteurs économiques pour produire leurs maillots. Nous pensons que ce partenariat avec l'OMC peut les intéresser », a assuré le Président de la FIFA, avant d'ajouter « nous avons aussi de nombreux projets à travers le monde. Football for Schools est un projet éducatif qui constitue un débouché pour les équipements sportifs que nous commanderons aux pays du C4+ ».

Le blocage des États-Unis

Cet accord OMC-FIFA se présente pour l'heure comme la

meilleure option des pays du C4+ vu l'évolution des négociations. Le porte-parole de l'OMC, Ismaïla Dieng, a confié que les discussions, qui se sont prolongées tard dans la soirée, ont été difficiles. Si difficiles que celui qui pilote le dossier de l'agriculture a proposé de « réduire la voile » du texte. Selon l'un des experts du C4+ qui participent aux échanges, ce n'est pas lors des rencontres formelles que les lignes « bougent » mais plutôt durant les échanges bilatéraux. « Les pays peuvent se parler directement, faire des propositions concrètes, pour aboutir à des concessions ». Dans ce sens, le groupe C4+ a rencontré des délégations de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis et du Pakistan. Selon l'expert, ce sont les États-Unis qui bloquent pour l'heure tout accord, alors que la Chine et l'Union européenne, qui accordent également des subventions à leurs producteurs, seraient prêtes à faire des concessions. Pour la suite des négociations, le C4+ devra faire sans son Coordonnateur, le ministre du Commerce et de l'industrie du Tchad Ahmat Abdelkerim Ahmat, qui devait quitter Abu Dhabi ce mercredi, à la veille de clôture de la Conférence ministérielle, qui pourrait être prolongée. Les échanges continueront en présence de la délégation malienne, pour laquelle le coton est plus qu'une priorité.

Pour la CMDT, « le coton contribue à lui seul pour 15% du PIB national et fait vivre directement ou indirectement 4 millions de personnes ». Et selon les dernières prévisions du Comité de pilotage du Programme régional de production intégrée du coton en Afrique (PR-PICA), la plus haute instance sous-régionale de gestion des questions liées à la filière coton, la production du Mali est estimée en 2024 à 690 000 tonnes de coton graine, contre 480 000 pour la campagne précédente. Si ces chiffres se confirment, ils relègueraient le Bénin, avec 553 787 tonnes, en deuxième position. ■

Habiba Tea Un bout de Japon au Mali

Depuis l'enfance, passionnée de culture asiatique, plus spécialement japonaise, Fatou Bathily est une Marketing manager franco-malienne. Après avoir sillonné plusieurs pays, dont le Royaume Uni, où elle a travaillé pendant une dizaine d'années, elle revient au Mali en 2022. Souvent amenée à travailler dehors, elle a du mal à trouver un endroit calme et convivial qui lui convienne. Elle imagine donc un salon de thé japonais pour répondre à ses besoins et à ceux d'autres passionnés de l'univers japonais.

C'est en mars 2023 qu'elle commence à mettre en place son projet. Et la décoration, dont elle s'occupe personnellement et surveille chaque détail. Après presque une année, elle est plutôt satisfaite du résultat, d'un « travail collectif » qu'elle n'aurait pu achever sans l'appui de sa famille et de son entourage. Une aide précieuse dans un contexte entrepreneurial difficile, où les jeunes entrepreneurs n'ont pas souvent l'accompagnement nécessaire pour ce « parcours du combattant ». Officiellement ouvert il y a quelques jours, l'espace,

en phase de découverte, suscite la curiosité et l'admiration. L'objectif de la promotrice est d'y faire découvrir l'univers japonais. À ce besoin de découverte de la culture japonaise, Fatou Bathily veut ajouter aussi « avoir un endroit stylé ». « Aucun projet n'est de trop », répond-elle pour justifier l'investissement. Parce qu'entreprendre c'est d'abord investir, avant le retour sur investissement. Pour gérer cet espace installé à Bacodjicoroni, elle travaille avec deux équipes d'environ 9 personnes, une équipe de jour et une autre de nuit. Habiba Tea prévoit



Au salon de thé «Habiba Tea», le client est entièrement plongé dans l'univers japonais

de réaménager ses horaires pour le mois de Ramadan afin d'offrir un espace convivial aux familles, aux amis, dans un endroit calme et accueillant. L'espace démarre avec « un menu simple, composé de crêpes et de gaufres ». Côté boissons, du thé et du sirop. L'objectif étant « de se réinventer au fil du temps », ex-

plique la promotrice. Le lieu est constitué d'un bar, de tables, de balancelles et de box de plusieurs places où l'on peut se retrouver en famille ou entre amis. L'ambition de Habiba Tea est de faire vivre un projet viable où « aucun détail n'a été laissé au hasard ». ■

FATOUMATA MAGUIRAGA



Travaillez en toute confiance à la maison



20 28 00 00
www.afribone.com



ACCIDENTS DE LA CIRCULATION : UNE RECRUESCENCE QUI INQUIÈTE

En l'espace de 8 jours, au moins 46 personnes sont mortes et 56 autres ont été blessées dans 2 accidents graves sur les Routes nationales 6 et 7, impliquant des cars de transport public de voyageurs. Les accidents de circulation, de plus en plus meurtriers, se multiplient sur nos routes alors que de nouvelles mesures avaient été arrêtées en juillet 2023 pour les réduire.

MOHAMED KENOUI



Depuis la mi-février, près d'une cinquantaine de personnes sont mortes dans des accidents de circulation.

Le 27 février 2024, un car de transport de voyageurs immatriculé BG 9556 MD, transportant des Maliens et des ressortissants de la sous-région qui quittait Kéniéba pour le Burkina Faso, s'est renversé sur un pont. « Le bilan provisoire fait état de 31 tués sur place et 10 blessés, dont des cas graves », a indiqué dans un communiqué le ministère des Transports et des infrastructures, précisant que la cause probable de l'accident était la non maîtrise du véhicule par le conducteur. Un accident similaire avait fait 15 morts et 46 blessés, dont des cas graves, une semaine plus tôt, le 19 février, lorsqu'un car de la compagnie Diarra Transports en provenance de Mopti pour Bamako était entré en collision

avec un camion de 10 tonnes roulant en sens inverse. En septembre dernier, à Bamako, un autre accident impliquant « un camion en provenance de Sénou qui a fini sa course sur les accotements après avoir écrasé à son

Les autorités ont beau prendre des mesures pour réduire les accidents, la responsabilité première incombe aux conducteurs...

passage les motocyclistes, cyclistes et conducteurs de voitures qui circulaient à sa droite », avait fait 9 morts et 7 blessés, dont 2 graves sur la Route nationale 7.

Mesures limitées ? Face à cette recrudescence des accidents de la circulation,

les ministères de la Sécurité et de la protection civile et du Transport et des infrastructures avaient arrêté certaines mesures en juillet 2023. Parmi elles, entre autres, l'interdiction de la circulation des véhicules de transport public de voyageurs entre 00 heures et 05 heures du matin sur les axes routiers interurbains et internationaux, l'application stricte de la réglementation relative au contrôle technique des véhicules ou encore l'intensification des activités de formation et de sensibilisation à l'endroit des chauffeurs professionnels et des gérants des compagnies de transport public de voyageurs. Mais, quelques mois plus tard, l'impact de ces mesures sur une réduction des accidents de la route semble être limité. Ont-elles montré leurs limites ?

« Les autorités ont beau prendre des mesures pour réduire les accidents, la responsabilité première incombe aux conducteurs, parce que la plupart de ces accidents surviennent par leur manque de vigilance et de prudence », estime un spécialiste de la sécurité routière. ■

EN BREF

PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES AU MALI : AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA ALERTE SUR LA FAIBLE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

Les femmes représentent 11% de la magistrature au Mali. Ce ratio passe à moins de 9% concernant l'avocature. C'est ce qui ressort d'une étude comparée d'Avocats sans frontières Canada portant sur « les difficultés liées à l'accès aux professions juridiques et judiciaires pour les jeunes juristes, notamment les femmes au Mali », publiée le 28 février 2024. « Au moment de recueillir ces données, le Mali ne comptait que 84 femmes au sein des professions juridiques et judiciaires pour une population de plus de 20 millions de personnes », révèle l'étude selon laquelle les avocates et les magistrates en activité se concentrent presque en totalité dans le district de Bamako. « Elles sont complètement absentes des juridictions du Nord et du Centre du pays. Dans les autres régions, elles se comptent au compte-goutte ». Pour remédier à ce manque, Avocats sans frontières Canada recommande au gouvernement malien de mettre en place une politique nationale fixant des quotas d'accès des jeunes femmes aux fonctions d'avocate et de magistrate et d'octroyer des bourses d'études pour le master aux jeunes femmes détentrices de licence en droit. « L'application de ces mesures, attestées ailleurs, permettrait, à terme, d'offrir une justice plus inclusive au Mali. Cela lancerait un message fort quant à la volonté des autorités de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes et, par le fait même, de se conformer à ses engagements internationaux en matière d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes », conclut l'étude. ■

M.K

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : LE MARCHÉ DE WABARIA RAVAGÉ PAR UN INCENDIE

Un nouvel incendie a ravagé le mardi 27 février 2024 une grande partie du marché hebdomadaire de Wabaria, dans la commune de Gounzoureye, dans la région de Gao. Bilan, trois morts, tous des enfants, un blessé grave et d'importants dégâts matériels. Selon des sources sur place relayées par Studio Tamani, l'incendie serait parti du feu de cuisson d'un individu au marché, non loin des vendeurs de carburants. Au même moment, un autre début d'incendie a été vite neutralisé au quartier Château de la ville, selon les mêmes sources. Pour rappel, 3 semaines plus tôt, le 7 février dernier, c'est le grand marché de Gao, souvent désigné sous le nom de Marché aux légumes et situé au quartier Djoulabougou, 5ème quartier de la ville, qui avait été ravagé par un incendie déclenché par un groupe électrogène, causant d'importants dégâts matériels. ■ M.K

TCHAD : VOIE ROYALE POUR MAHAMAT IDRIS DÉBY

Après trois années de transition, une date a été fixée au Tchad pour la prochaine présidentielle, qui, selon plusieurs observateurs, sera une formalité pour le chef de la Transition, le Général Mahamat Idriss Déby Itno.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA



Le Général Mahamat Idriss Déby Itno est largement favori pour l'élection présidentielle du 6 mai 2024.

L'Agence de gestion des élections du Tchad a déclaré mardi que l'élection présidentielle se tiendrait le 6 mai, avec si besoin un second tour le 22 juin, pour des résultats provisoires attendus le 7 juillet. Les militaires, qui ont pris le pouvoir en 2021 en promettant une transition de 18 mois, avaient par la suite prolongé le calendrier de deux ans, reportant les élections au 10 octobre 2024. « Il est donc impératif que les élections aient lieu avant », a déclaré l'Agence de gestion des élections dans un communiqué. « Au-delà de cette date, le pays tombera dans un vide juridique ». La liste des candidats à l'élection validée par le Conseil constitutionnel

sera publiée le 24 mars. À 37 ans, Mahamat Idriss Déby Itno avait été proclamé le 20 avril 2021 Président de la Transition, à la tête d'un conseil de 15 généraux, après la mort de son père Idriss Déby Itno, mortellement blessé par des rebelles au front. M. Déby s'était engagé auprès de l'Union africaine à ne pas se présenter, mais mi-décembre une nouvelle Constitution, adoptée par référendum à 86%, l'y a finalement autorisé. Les éventuels candidats devront donc affronter Mahamat Déby, investi par le Mouvement patriotique du salut (MPS), parti majoritaire fondé par son défunt père. Soumaine Adoum, porte-parole de Wakit Tama, principale plateforme d'opposition citoyenne, a dénoncé « un

Russie - Ukraine Les membres de l'OTAN se désolidarisent d'Emmanuel Macron

Après les propos d'Emmanuel Macron, qui a estimé que l'envoi de troupes occidentales en Ukraine ne pouvait pas « être exclu », plusieurs pays européens ont fait part de leur opposition. C'est à la sortie d'une conférence de soutien à l'Ukraine le 26 février, réunissant 21 dirigeants internationaux à l'Élysée, que le Président français avait évoqué cette hypothèse inédite. « Aucun soldat » des pays d'Europe ou de l'Otan ne sera envoyé en Ukraine, a assuré le 27 février le Chancelier allemand Olaf Scholz. L'Espagne, l'Allemagne et la République tchèque ont également opposé une fin de non-recevoir à cette éventualité. Le Premier ministre suédois Ulf Kristersson, dont

le pays va très prochainement devenir le 32ème membre de l'Otan, a fait valoir qu'« il n'y avait pas de demande » côté ukrainien pour des troupes au sol. Donc « la question n'est pas d'actualité ». L'aide à l'Ukraine « ne prévoit » pas l'envoi de troupes, a expliqué le gouvernement italien. Après ces réactions, Stéphane Séjourné, ministre des Affaires étrangères français, a indiqué que la présence de troupes occidentales en Ukraine ne ferait pas franchir « le seuil de belligérance ». « Ce n'est absolument pas dans l'intérêt de ces pays. Ils doivent en être conscients », a déclaré le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, mardi. ■

B.S.H

délai très court » et « des élections taillées sur mesure ». En cause, la nomination directe par le Président des membres de l'ANGE, du Conseil constitutionnel et de la Cour suprême, organes chargés du contentieux électoral et de la validation des résultats. Mais aussi l'adoption le 22 février par un Parlement provisoire dont les membres ont été désignés par l'Exécutif, d'un nouveau Code électoral qui abaisse l'âge minimal requis pour se présenter à l'élection présidentielle de 45 à 35 ans. Une aubaine pour le Président-général, qui fêtera ses 40 ans au mois d'avril. Celui qui était le principal opposant du Président Déby, Succès Masra, est aujourd'hui Premier ministre. Après une manifestation violemment réprimée en octobre 2022, lors de laquelle de 100 à 300 personnes ont été tuées, il avait été contraint de s'exiler, critiquant la politique de Déby. Mais le Président des Transformateurs est revenu dans son pays une année après, à la faveur d'un accord de réconciliation qui a scellé sa rupture avec l'opposition. Mercredi 28 février, le gouvernement a annoncé avoir déjoué une tentative d'assassinat contre le président de la cour suprême ainsi qu'une attaque contre les locaux de l'agence nationale de sécurité de l'Etat fomentées par des éléments du Parti socialiste sans frontières (PSF). ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

NIGERIA : GROGNE CONTRE LA CHERTÉ DE LA VIE

La Banque centrale du Nigeria a augmenté ses taux d'intérêt de mardi, alors que les syndicats protestent contre la flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants qui a aggravé les difficultés de la plus grande économie d'Afrique. Son Gouverneur, Olayemi Cardoso, a déclaré que la hausse du principal taux d'intérêt débiteur, qui est passé de 18,75% à 22,75%, était nécessaire pour enrayer l'inflation, qui a atteint son niveau le plus élevé depuis près de 30 ans. À Lagos (sud), la capitale économique, Abuja (centre), la capitale fédérale, et Kano (nord), la deuxième ville la plus peuplée du pays, plusieurs milliers de Nigériens ont pris les rues le 27 février, à l'appel de la Confédération syndicale du Nigeria Labour Congress (NLC), pour dénoncer les réformes du Président Bola Ahmed Tinubu, qui ont provoqué une explosion du coût de la vie. Sous la pression de la grogne populaire, le gouvernement a annoncé le démarrage d'un programme d'aide visant à donner 25 000 nairas à 15 millions de foyers les plus pauvres du pays. ■

STADE MALIEN : LA RENAISSANCE

Après deux saisons consécutives dans le dur, le Stade malien est de retour. Qualifiés en quarts de finale de la Coupe CAF à une journée de la fin de la phase des poules et toujours en course pour le doublé Championnat - Coupe du Mali, les Blancs de Bamako ont retrouvé cette saison leur niveau et leur place d'antan, tant au plan national qu'international.

MOHAMED KENOUI



Le Stade Malien s'est qualifié le 25 février 2024 pour les quarts de finale de la coupe CAF.

« Il faut jouer le titre, ne pas cracher sur la Coupe nationale et essayer d'aller le plus loin possible en Coupe CAF. Nous devons d'abord tout faire pour entrer dans la phase des poules et ensuite essayer d'aller remporter le trophée », déclarait le 28 juillet 2023, Sékou

Seck dit Bako lors de sa présentation en tant que nouvel entraîneur du club. Six mois après, ces objectifs sont toujours atteignables. Le bilan du Stade malien de Bamako en Coupe CAF cette saison (3 victoires, 1 match nul et 1 défaite), avec 10 points et la validation le 25 février dernier

de son ticket pour les quarts de finale, une première pour un club malien depuis 2013, est plutôt satisfaisant. En championnat national, les Blancs de la Capitale sont 3èmes avec 34 points, 2 unités derrière l'AS Real de Bamako et le Djoliba AC, avec seulement 2 défaites en 18 journées.

Nouvelle dynamique Cette bonne santé retrouvée du club le plus titré de l'histoire du Mali est loin d'être le fruit du hasard. Plusieurs ingrédients y ont concouru. « Sur le plan organisationnel, une nouvelle direction a été mise en place, avec à sa tête un Président ayant déjà remporté la Coupe CAF en 2009. Avant chaque match de cette compétition à l'extérieur, elle envoie des émissaires tâter le terrain et prend des dispositions pour mettre les joueurs dans les meilleures conditions », explique Drissa Niono, journaliste sportif. « Le club s'appuie également sur des jeunes issus du centre de formation. Ce sont eux qui ont commencé à jouer avec l'équipe première il y a quelques années et aujourd'hui ils arrivent à maturité. En plus de cela, la direction a fait un recrutement intelligent, avec quelques joueurs-clés qui apportent beaucoup à l'équipe », poursuit-il.

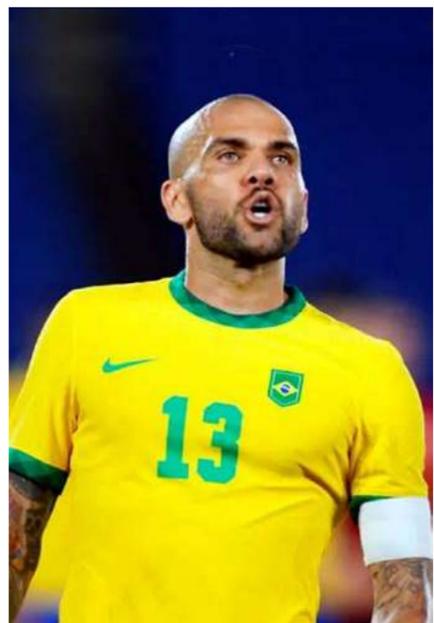
Pour poursuivre son bon parcours, le Stade malien, revancharde, ambitionne de s'imposer au Maroc le 3 mars pour s'emparer de la 1ère place du Groupe D de la Coupe CAF. ■

Donnez votre avis sur Journal du Mali

Football Dani Alves déchu de son statut de légende du FC Barcelone

Condamné par la justice espagnole pour agression sexuelle le 22 février dernier, Dani Alves va séjourner en prison pendant quatre ans et demi. En conséquence de ce verdict, le Barça a décidé le 27 février de retirer au Brésilien, son statut de légende du club catalan. Cette démarche symbolique a été effectuée dès que la condamnation pour agression sexuelle a été prononcée. Toutefois, le club catalan a précisé que les images où Daniel Alves figure avec l'équipe victorieuse de la Ligue des champions à Berlin en 2015 demeureront. Depuis sa fondation en 1899, le FC Barcelone a honoré 102 joueurs en les désignant comme des légendes du club. Parmi eux se trouvent des noms illustres tels que Xavi, l'actuel entraîneur de l'équipe, ainsi que l'incontournable Lionel Messi. Les derniers entrants dans le « Panthéon » du FC Barcelone sont Sergio Busquets et Jordi Alba. ■

M.K



CARTONS DE LA SEMAINE

Rokiatou Fofana va officier lors des 13èmes Jeux Africains Accra 2023 qui auront lieu du 5 au 23 mars prochain dans la capitale ghanéenne. L'arbitre centrale malienne figure parmi les 12 dames retenues pour la compétition et sera la seule représentante du sifflet national. Pour le tableau masculin, aucun arbitre malien n'a été désigné.

Jürgen Klinsmann n'est plus sélectionneur de la Corée du Sud. L'équipe d'Heung-Min Son a décidé le 27 février 2024 de se séparer du technicien allemand de 59 ans, nommé il y a un an. Klinsmann a été débarqué en raison notamment de l'échec de la Corée du Sud en demi-finale de la Coupe d'Asie Qatar 2024.

FESTIVAL NANGNERKI : SAUVER LE PATRIMOINE EN PÉRIL

Construit entre 1877 et 1890, le Tata fait partie des monuments qui font la renommée de Sikasso. La forteresse, bâtie pour protéger la ville et devenue l'un des symboles de son identité, est aujourd'hui victime de diverses agressions. Pour contribuer à sa sauvegarde, les organisateurs du festival Nangnerki y ont consacré des réflexions lors de la cinquième édition, du 21 au 29 février 2024.

FATOUmata MAGUIRAGA



Le «Tata» construit au 19ème siècle est devenu l'un des symboles de la ville de Sikasso.

« Le Tata et ses éléments associés, patrimoine en péril », c'est sur ce thème que les initiateurs de Nangnerki ont placé leurs actions. Pour préserver les biens culturels menacés par l'action de l'homme et de la nature, les organisateurs du festival s'inscrivent dans une synergie d'actions. « Il s'agit de mettre en place un cadre de concertation périodique avec toutes les parties prenantes : État, collectivités territoriales, communautés, riverains, afin d'élaborer un plan de conservation et

de gestion du Tata et des éléments associés », explique Madou Diakité, Administrateur des Arts et de la Culture et responsable du Comité scientifique du festival.

Constat amer À l'origine construit avec des matériaux locaux (latérites et gravillons), le Tata, avant son agression, était une bâtisse de 9,5 km de circonférence et d'une hauteur de 4 à 6 m. Malgré la nécessité de restaurer ce patrimoine essentiel de l'histoire de la ville de Sikasso, il n'a cessé

de faire l'objet de dégradations. Selon une enquête de terrain réalisée en septembre 2023 sur les monuments de la ville liés à l'histoire du royaume du Kéné Dougou, il « ressort que plusieurs titres fonciers et équipements marchands existent sur les tracés du Tata ». À ces différentes agressions s'ajoutent celles du temps et des intempéries, qui ont leurs effets sur les matériaux. Ainsi, il ne reste de la forteresse que moins d'un kilomètre de circonférence. Une tendance qui, faute d'être inversée, fera disparaître ce site physiquement, mais aussi de la mémoire collective. C'est pourquoi des actions de restauration ont été entreprises. Parmi elles, la reconstruction des portes du Tata en matériaux modernes sur l'emplacement des passages d'antan et la réhabilitation d'un pan du mur. Malheureusement, elles ont contribué à la dégradation, car les matériaux n'étaient pas appropriés. C'est pourquoi, dans le cadre du festival, des panels de discussion relatifs aux enjeux et aux stratégies de conservation et à la mobilisation des ressources financières et des acteurs ont été menés concernant la conservation du Tata et des éléments associés.

La prochaine étape est l'élaboration d'un plan d'actions, assorti d'un chronogramme, ajoute M. Diakité. Elle sera suivie de recherches sur les matériaux locaux de construction des monuments et de la formation de maçons traditionnels. ■

INFO PEOPLE

PRINCE HARRY : NOUVELLE DÉFAITE EN JUSTICE



En procès contre son pays depuis de nombreux mois car il réclamait une protection policière à chacun de ses voyages au Royaume-Uni, le prince Harry a finalement été débouté de ses demandes mercredi 28 février. Selon les juges, le duc de Sussex, et son épouse Meghan, ont en effet perdu leur protection systématique des forces de l'ordre aux frais du contribuable britannique, après avoir décidé de se mettre en retrait de la famille royale en 2020 et de s'installer aux États-Unis. En mai dernier déjà, la justice lui avait également refusé le droit de bénéficier d'une protection policière en la payant avec ses fonds personnels.

P. DIDDY DE NOUVEAU ACCUSÉ D'ABUS SEXUELS



Les affaires s'accroissent autour de P. Diddy. Le rappeur et producteur est cette fois-ci visé par une plainte d'un ancien employé qui aurait été abusé pendant plus d'un an. Selon une parution du Magazine « People » du 27 février 2024, un américain de 54 ans affirme avoir été abusé pendant plus d'un an alors qu'il travaillait, entre 2022 et 2023, avec l'artiste sur l'album « Love ». En réponse à ces accusations, les avocats de P. Diddy ont traité le plaignant de « menteur qui a déposé une plainte contre 30 millions de dollars ». Depuis que l'ex-compagne de Diddy, Cassie, a porté plainte contre lui, d'autres affaires ont depuis été dévoilées.

Journal du Mali l'hebdo

Directeur de publication : Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée : Aurélie DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef : Boubacar Sidiki HAÏDARA

Secrétaire de rédaction : Ramata DIAOURÉ

Rédaction : Boubacar Sidiki HAÏDARA - Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Emmanuel B. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse. Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

UNE SERIE **CANAL+** ORIGINAL



**LE FUTUR
EST À NOUS**

SAISON 2

TOUT PEUT ARRIVER

DU LUNDI AU VENDREDI
SEULEMENT AVEC

CANAL+